

FICHE FORMATION

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PEINTRE AUTOMOBILE

fiche RNCP : RNCP37540

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux candidats âgés de 16 ans à 29 ans révolus.

L'âge peut être porté à 35 ans révolus si le candidat, dans un délai d'un an maximum après le précédent contrat d'apprentissage, a vu son contrat précédent rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge maximum pour signer un contrat d'apprentissage si le candidat :

- dispose d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- ou -est inscrit en tant que sportif de haut niveau ;
- ou -envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention de ce diplôme.

Prérequis

Ce CAP est accessible aux titulaires d'un CAP Réparation des Carrosserie ou Carrossier Automobile ainsi qu'au titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Réparation des Carrosseries ou Carrossier Peintre Automobile.

Modalités et délais d'accès

Période de positionnement de janvier à septembre.

Dossier de candidature :

- auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré ;
- ou -à partir du site internet de l'Institut (www.institutnicolasbarre.fr) cliquer sur **Ypareo** puis sur Espace candidature.

Rendez-vous individuel après complétude du dossier de candidature.

Validation de la candidature dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel, l'inscription ne sera définitive que lorsque le candidat aura trouvé son entreprise d'accueil et signé son contrat d'apprentissage. *Le candidat peut être accompagné dans la recherche de son entreprise d'accueil sur simple demande.*

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Intervenir et réparer un élément.
Préparer et appliquer les peintures

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : TFP Carrossier Peintre, CAP Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières).

Débouchés : Préparateur en peinture, Peintre spécialiste, Opérateur préparation véhicules, Rénovateur véhicules d'occasion.

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un CAP permet au titulaire de demander une dispense de matière(s) lorsqu'il se présente à un autre CAP.

FICHE FORMATION

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique. *(la liste des formateurs peut être communiquée sur demande auprès de l'Institut)*

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires : plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, aire de préparation, cabine de peinture, ...

Rythme de l'alternance : 2 semaines en entreprise et 1 semaine au centre de formation.

Modalités d'évaluation

Examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 24 stagiaires.

Durée de la formation

12 mois ; 400 heures.

Programme

Bloc de compétences n° 1 : Intervenir et réparer un élément

Collecter les informations nécessaires à l'intervention

- Exploiter les documents techniques nécessaires à l'intervention
- Choisir la méthodologie

Appliquer la méthodologie de réparation

- Mettre en sécurité des systèmes électriques et pyrotechniques
- Déposer / reposer les éléments (mécaniques de collision, de carrosserie, de sellerie, électriques et électroniques et d'aide à la conduite)
- Stocker les éléments

Remettre en conformité

- Remettre en forme les éléments détériorés
- Traiter contre la corrosion
- Réparer les matériaux plastiques
- Contrôler la surface

Contrôler la qualité de son intervention

- Contrôler l'intervention
- Signaler les anomalies

FICHE FORMATION

Bloc de compétences n° 2 : Préparer et appliquer des peintures

Réaliser la préparation des fonds et des surfaces

- Préparer les supports
- Remettre en conformité par garnissage les éléments
- Appliquer les produits de sous-couche
- Protéger les éléments adjacents à la réparation
- Protéger contre la corrosion

Appliquer les différents types de peinture

- Paramétrer les outils nécessaires à l'application
- Rechercher la référence de la teinte
- Déterminer la nuance
- Préparer la peinture et les produits
- Réaliser un recouvrement, un raccord

Contrôler la conformité d'une application

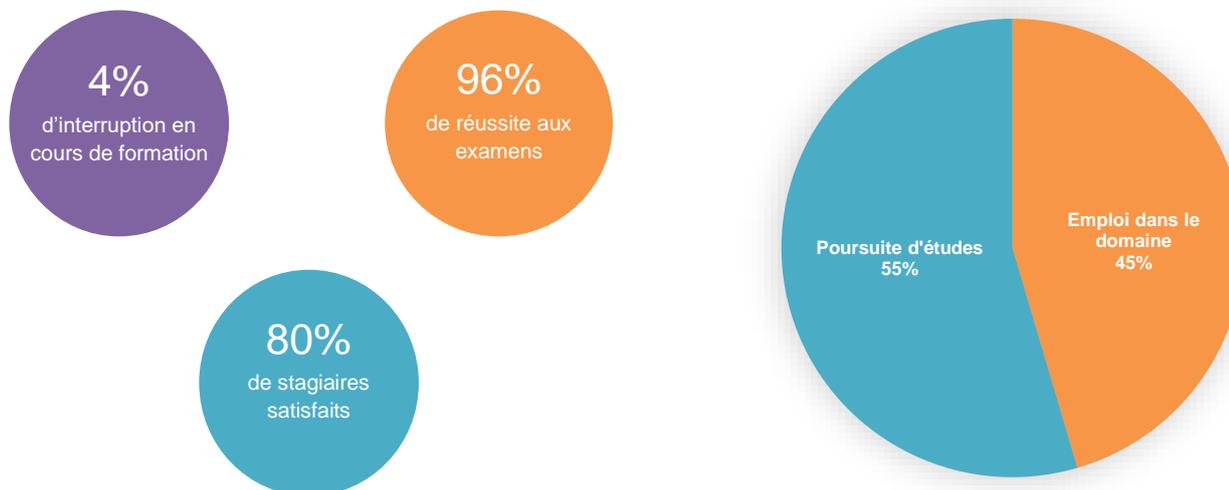
- Contrôler la qualité d'application
- Relevé le(s) défaut(s)
- Proposer des techniques de remédiation
- Corriger le(s) défaut(s)

Validation

Certificat d'Aptitude Professionnelle Peintre Automobile, délivré par Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (*date d'enregistrement : 10 février 2023*).

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce CAP peuvent demander, pour les blocs de compétences dont la note est égale ou supérieure à 10 sur 20, à bénéficier de la conservation de celles-ci pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial.

Résultats de la dernière session de formation (CAP Peintre en Carrosserie – juin 2024)



Les + de la formation (plus-value)

- # Lycée des métiers de l'Automobile.
- # Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile).
- # Réseau important d'entreprises partenaires.
- # Plateaux techniques récents.
- # Formateurs issus du milieu professionnel.

FICHE FORMATION

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 6 505 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) ;
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé ;
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » ;
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie BLANCHARD.

Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1er juillet 2025.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2025.

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin.

Contact(s)

Site d'Armentières : Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint.

Site de Lesquin : Vianney POMMELET, Responsable de Site.